Attitude plus sévère des Canadiens à l'égard des criminels

Dans les années 80, les Canadiens seront encore plus intolérants à l'endroit des auteurs de crimes violents ou commis contre la propriété, et exigeront que ces personnes soient sévèrement punies.

Une étude, présentée le 26 octobre à la Conférence fédérale provinciale des ministres responsables de la justice pénale, précise, en effet, que la population se préoccupera de plus en plus de la propriété privée et des droits des personnes victimes de crimes.

Le nombre de policiers continuera d'augmenter, mais l'industrie de la sécurité privée connaîtra également un grand essor, prédit l'étude de M. Irwin Waller, préparée pour le ministère du solliciteur général.

En 1962, il y avait environ un policier pour 580 habitants au Canada; la proportion était de un pour 350 personnes en 1976.

La criminalité adulte connaîtra une hausse continue jusque vers le milieu des années 80 et les policiers devront mettre au point de nouvelles méthodes pour lutter contre le crime commercial (les fraudes, les détournements de fonds par ordinateur, etc.), avertit l'auteur.

Par contre, les statistiques démontrent qu'il y aura une diminution nette ou un ralentissement de l'augmentation de la délinquance juvénile.

Le nombre de sujets masculins dans le groupe d'âge "jeunes délinquants" a atteint un sommet vers la fin des années 70 et continuera de baisser jusqu'au début des années 90, précise l'étude.

M. Waller souligne qu'en dépit des effets de l'inflation les dépenses en chiffres réels au niveau fédéral pour la police, les tribunaux et les services correctionnels ont triplé de 1961 à 1977.

D'autre part, on a dépensé \$6 millions pour indemniser les victimes de crimes et quelque \$43 millions pour l'aide juridique.

Les services correctionnels pour adultes ont coûté \$551 millions et les services des tribunaux \$248 millions.

L'étude souligne aussi que les dépenses moyennes par an, par détenu, ont plus que triplé en dix ans. Ainsi en 1968-1969, il en coûtait \$8 900 par détenu au fédéral alors qu'en 1978-1979, le chiffre était de \$28 900.

D'après un article de Patricia Poirier, *Presse* canadienne.

L'ambassade du Canada en Israël reste à Tel Aviv

Le premier ministre du Canada, M. Joe Clark, a déposé le 29 octobre à la Chambre des communes un rapport préliminaire de M. Robert Stanfield, représentant spécial du gouvernement sur la question de Jérusalem.

On se rappellera qu'au lendemain de l'instauration du nouveau gouvernement, le 4 juin, la décision du premier ministre de transférer l'ambassade canadienne en Israël de Tel Aviv à Jérusalem avait suscité de vives protestations. M. Clark avait alors demandé à M. Stanfield, ancien chef du Parti progressiste conservateur, de tenir des consultations auprès des gouvernements des pays arabes du Moyen-Orient et d'autres pays islamiques, ainsi qu'auprès des Nations Unies, du monde des affaires et d'autres groupes intéressés au Canada.

Abrogation de la loi sur l'arrangement commercial Canada-France

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mlle Flora MacDonald, a annoncé récemment qu'un projet de loi visant à abroger la loi sur l'Arrangement commercial entre le Canada et la France (1933, 1935) avait été déposé au Sénat. Cette mesure fait suite à la dénonciation de cet Arrangement le 15 décembre 1977.

Suite à cette dénonciation, l'Arrangement commercial Canada-France (1933, 1935) avait perdu toute validité en droit international mais gardait force de loi en droit canadien jusqu'à ce que la loi correspondante soit abrogée.

Il faut noter que suite à la mise en oeuvre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en 1948, et la participation de la France à la Communauté économique européenne (CEE), le seul véritable effet résiduaire de l'Arrangement était, en vertu de l'article 11, celui de la protection réciproque des appellations d'origine pour les produits des deux pays. Depuis quelques années, cet article avait créé certains remous dans les relations entre le Canada et la France à la suite d'une série de poursuites judiciaires entreprises à la fin des années 60 par les producteurs français relativement à l'utilisation de l'appellation "Champagne" par les producteurs canadiens. La protection des appellations d'origine relèvera de la loi sur les marques de commerce.

Le mandat de M. Stanfield portait aussi sur le rôle que le Canada pourrait jouer dans le rétablissement de la paix au Moyen-Orient, et sur nos relations bilatérales avec les pays de cette région.

A la suite de ses consultations, M. Stanfield a conclu "qu'un déménagement de l'ambassade du Canada en Israël pourrait être interprété comme un jugement prématuré eu égard aux négociations menées par les parties au Moyen-Orient et pourrait même nuire au progrès en vue d'un accord de paix équitable et durable".

Selon M. Stanfield, il faut attendre, pour choisir l'emplacement de l'ambassade de savoir quel sera le statut de Jérusalem dans une entente globale entre Israël et ses voisins arabes.

M. Stanfield, qui ne recommande pas non plus l'établissement d'un consulat à Jérusalem, présentera, au début de l'an prochain, son rapport définitif dans lequel il formulera des commentaires sur la recherche de la paix au Moyen-Orient ainsi que sur les relations bilatérales entre les pays relevant de son mandat.

Mariage royal au Canada

"Ce fut un véritable coup de foudre, un vrai conte de fée", affirme une jeune Canadienne en parlant de son mariage avec le cousin du roi Hussein de Jordanie.

Une jeune étudiante en psychiatrie de l'Université de Windsor, Mlle Nouha Mansour, âgée de 24 ans, a épousé le 28 octobre au Canada, M. Fawaz Sharaf, âgé de 40 ans, ministre de la Culture et des Sports de Jordanie. Leurs fiançailles et les cérémonies de mariage selon le culte musulman avaient eu lieu le mois précédent à Amman, capitale de la Jordanie.

Mlle Mansour, qui est née à Pictou (Nouvelle-Écosse) de parents libanais, a rencontré son futur époux en août dernier alors qu'elle était en vacances chez sa soeur, qui habite en Jordanie.

La jeune mariée a déclaré qu'étant arabe bien des aspects de la vie de son nouveau pays lui sont familiers. Mlle Mansour qui parle déjà l'arabe libanais apprendra l'arabe jordanien dans une école d'Amman.

De son côté, M. Sharaf a affirmé que son mariage pourrait resserrer les liens culturels entre le Canada et la Jordanie.